

Ministère des Travaux Publics

Administration des Ponts et Chaussées

Division des services régionaux - Arrondissement Diekirch

Avis d'adjudication publique

Le **vendredi, 14 décembre 2001 à 10.00 heures**, il sera procédé au bâtiment des Ponts et Chaussées à L-9280 Diekirch, 1, rue de Stavelot (tél.: 803225), à l'ouverture des soumissions relatives aux travaux suivants:

1. **Objet des travaux:**

Renforcement de la N 27 entre Lipperscheid et Goebelsmuehle PK 13.820-14.600

2. **Envergure des travaux:**

déblais: 12 000 m³
concassés 0/50: 12.000 to
grave laitier: 4 500 to
enrobés 0/16 resp. 0/25:
2.450 to
splittmastix: 850 to
mur: 600 m'

3. **Durée prévisible des travaux:**

240 jours ouvrables

4. **Début prévisible des travaux:**

Début mars 2002

5. **Visite des lieux:**

mardi, le 4/12/2001 à 16.00 heures; rendez-vous sur la N 27 à la sortie de Lipperscheid (+- 500 m direction Goebelsmuehle)

Les bordereaux et cahier spécial des charges peuvent être retirés audit bâtiment les jours ouvrables de 8.00 à 12.00 heures.

Les offres sont à remettre avant les jour et heures fixés ci-dessus à Monsieur l'ingénieur première classe des Ponts et Chaussées à L-9280 Diekirch, 1, rue de Stavelot, conformément aux dispositions du règlement grand-ducal du 2 janvier 1989 portant institution d'un cahier général des charges applicable aux marchés publics de travaux et de fournitures pour compte de l'Etat.

Luxembourg, le 23 novembre 2001
Erna Hennicot-Schoepges
Ministre des Travaux Publics

Ministère des Travaux Publics

Administration des Ponts et Chaussées

Division des services régionaux - Arrondissement Diekirch

Commune de Berdorf

Avis d'adjudication publique

Le **vendredi, 14 décembre 2001 à 11.00 heures**, il sera procédé au bâtiment des ponts et chaussées à L-9280 Diekirch, 1, rue de Stavelot (tél.: 803225), à l'ouverture des soumissions relatives aux travaux suivants:

1. **Objet des travaux:**

Aménagement du carrefour formé par le CR 364 et le chemin vicinal "rue du Cimetière" à Berdorf (PK 11.840-11.980)

2. **Envergure des travaux:**

Déblais: 2 000 m³
Concassés: 4 200 to
Béton asph.: 650 to
Bordures: 340 m'
Pavage et dallage: 600 m²
Canalisation béton armé: 250 m'

3. **Durée prévisible des travaux: 80 jours ouvrables**

4. **Début prévisible des travaux: Fin janvier 2002**

5. **Visite des lieux: Mercredi, le 5/12/01 à 16.00 heures; rendez-vous carrefour CR 364 (direction Grundhof) et "rue du Cimetière" à Berdorf**

Les bordereaux et cahier spécial des charges peuvent être retirés audit bâtiment les jours ouvrables de 8.00 à 12.00 heures.

Les offres sont à remettre avant les jour et heures fixés ci-dessus à Monsieur l'ingénieur première classe des ponts et chaussées à L-9280 Diekirch, 1, rue de Stavelot, conformément aux dispositions de l'article 29 resp. 42 du règlement grand-ducal du 2 janvier 1989 portant institution d'un cahier général des charges applicable aux marchés publics de travaux et de fournitures pour compte de l'Etat resp. pour compte des communes et exécution des chapitres 1 et 2 de la loi du 4 avril 1974 concernant le régime des marchés pour compte de l'Etat resp. des communes.

L'administration communale de Berdorf
Erna Hennicot-Schoepges
Ministre des Travaux Publics

Ministère des Travaux Publics

Administration des Bâtiments Publics

Division des Services Régionaux

Avis d'adjudication

Le **mercredi 12 décembre 2001 à 10:00 heures du matin**, il sera procédé aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10 rue du St. Esprit à Luxembourg, à l'ouverture des soumissions concernant les travaux ci-après à exécuter dans l'intérêt du **Ministère des Transports situé à Findel et Ingeldorf**

Installation de deux pavillons - bureaux préfabriqués

Envergure de l'objet

- réalisation de deux plate-formes et de deux vides sanitaires
surface 21,2 m x 5,2 m
surface 13,8 m x 5,2 m
- deux modules de bureaux préfabriqués
surface 20,0 m x 4,0 m
surface 12,6 m x 4,0 m

Les travaux sont adjugés en bloc sur prix unitaire.

Le début des travaux est prévu pour la mi-janvier 2002.

La durée prévisible des travaux est de 30 jours ouvrables.

Les amateurs sont tenus d'introduire leur **candidature écrite** au moins 1 jour ouvrable avant de retirer le dossier de soumission à

l'Administration des Bâtiments publics
"Soumissions"
Boîte Postale 112
L-2011 Luxembourg
Télécopieur: 46 19 19 - 323

Les plans, cahiers de charges et bordereaux de soumission sont à la disposition des candidats à l'adresse de l'administration au plus tôt à partir du jeudi 29 novembre 2001.

Les offres qui sont établies sur des bordereaux qui n'ont pas été retirés à l'adresse indiquée ci-avant ne sont pas prises en considération.

Les pièces conformes aux prescriptions des articles 28 et 29 du règlement grand-ducal du 2 janvier 1989 et portant l'inscription: "**Soumission pour les travaux ...**" doivent se trouver aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St. Esprit à Luxembourg, avant l'heure fixée pour l'ouverture.

Luxembourg, le 23 novembre 2001
La Ministre des Travaux Publics,
Erna Hennicot-Schoepges

Ministère des Travaux Publics

Administration des Bâtiments Publics

Division des Services Régionaux

Avis d'adjudication

Le **lundi 17 décembre 2001 à 10:00 heures du matin**, il sera procédé aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10 rue du St Esprit à Luxembourg, à l'ouverture des soumissions concernant les travaux ci-après à exécuter dans l'intérêt de la **Police Grand-Ducale à Grevenmacher**:

Gros-oeuvre, démolition de l'immeuble sis 48 route de Machtum à Grevenmacher

Envergure de l'objet:
environ 4.500 m³

Les travaux sont adjugés en bloc sur prix unitaire.

Le début des travaux est prévu pour le mois de février 2002.

La durée prévisible des travaux est de 20 jours ouvrables.

Les amateurs sont tenus d'introduire leur **candidature écrite** au moins 1 jour ouvrable avant de retirer le dossier de soumission à

l'Administration des Bâtiments publics
"Soumissions"
Boîte Postale 112
L-2011 Luxembourg
Télécopieur: 46 19 19 - 323

Les plans, cahiers de charges et bordereaux de soumission sont à la disposition des candidats à l'adresse de l'administration au plus tôt à partir du jeudi 29 novembre 2001.

Les offres qui sont établies sur des bordereaux qui n'ont pas été retirés à l'adresse indiquée ci-avant ne sont pas prises en considération.

Les pièces conformes aux prescriptions des articles 28 et 29 du règlement grand-ducal du 2 janvier 1989 et portant l'inscription: "**Soumission pour les travaux ...**" doivent se trouver aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St. Esprit à Luxembourg, avant l'heure fixée pour l'ouverture.

Luxembourg, le 21 novembre 2001
La Ministre des Travaux Publics,
Erna Hennicot-Schoepges

Ministère des Travaux Publics

Administration des Bâtiments Publics

Division des services Régionaux

Avis d'adjudication

Le **lundi 17 décembre 2001 à 10:00 heures du matin**, il sera procédé aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St. Esprit à Luxembourg, à l'ouverture des soumissions concernant les travaux ci-après à exécuter dans l'intérêt de l'**Administration des Eaux et Forêts à Flaxweiler**:

Gros-oeuvre et aménagements extérieurs pour la construction d'une extension de la pépinière

Envergure de l'objet:
terrassement 100 m³
béton 20 m³
coffrage 100 m²
maçonnerie 100 m³

Les travaux sont adjugés en bloc sur prix unitaire. Le début des travaux est prévu pour le mois de janvier 2002.

La durée prévisible des travaux est de 40 jours ouvrables.

Les amateurs sont tenus d'introduire leur **candidature écrite** au moins 1 jour ouvrable avant de retirer le dossier de soumission à

l'Administration des Bâtiments publics
"Soumissions"
Boîte Postale 112
L-2011 Luxembourg
Télécopieur: 46 19 19 - 323

Les plans, cahiers de charges et bordereaux de soumission sont à la disposition des candidats à l'adresse de l'administration au plus tôt à partir du jeudi 29 novembre 2001.

Les offres qui sont établies sur des bordereaux qui n'ont pas été retirés à l'adresse indiquée ci-avant ne sont pas prises en considération.

Les pièces conformes aux prescriptions des articles 28 et 29 du règlement grand-ducal du 2 janvier 1989 et por-

tant l'inscription: "**Soumission pour les travaux ...**" doivent se trouver aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St. Esprit à Luxembourg, avant l'heure fixée pour l'ouverture.

Luxembourg, le 21 novembre 2001
La Ministre des Travaux Publics,
Erna Hennicot-Schoepges

Ministère des Travaux Publics

Administration des Bâtiments Publics

Division des Travaux Neufs

Avis d'adjudication

Le **mercredi 23 janvier 2002 à 10:00 heures du matin**, il sera procédé aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St. Esprit à Luxembourg, à l'ouverture de la soumission concernant **les travaux de gros-oeuvre à réaliser dans l'intérêt du Lycée technique Joseph Bech à Grevenmacher - lot 2 - Hall des Sports**

Envergure de l'objet:

démolition +/ 825 m²
construction +/ 22.500 m³

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

Le début des travaux est prévu pour avril 2002.

La durée prévisible des travaux est de 150 jours ouvrables.

Les amateurs sont tenus d'introduire leur **candidature écrite** au moins 1 jour ouvrable avant de retirer le dossier de soumission à

l'Administration des Bâtiments publics
"Soumissions"
Boîte Postale 112
L-2011 Luxembourg
Télécopieur: 46 19 19 - 323

Les plans, cahiers de charges et bordereaux de soumission sont à la disposition des candidats à l'adresse de l'administration au plus tôt à partir du lundi 3 décembre 2001.

Les offres qui sont établies sur des bordereaux qui n'ont pas été retirés à l'adresse indiquée ci-avant ne sont pas prises en considération.

Les pièces conformes aux prescriptions des articles 28 et 29 du règlement grand-ducal du 2 janvier 1989 et portant l'inscription: "**Soumission pour ...**" doivent se trouver aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St. Esprit à Luxembourg, avant l'heure fixée pour l'ouverture.

La date d'envoi du présent avis au supplément du Journal Officiel des CEE est le 27 novembre 2001.

Luxembourg, le 26 novembre 2001
La Ministre des Travaux Publics
Erna Hennicot-Schoepges

Service National de Santé au Travail

Conformément à l'article 6 de la loi du 17 juin 1994 concernant les services de santé au travail, il est porté à la connaissance des employeurs optant pour le recours au Service National de Santé au Travail, que le taux de cotisation applicable pour l'exercice 2002 est de 0,11.

Avis

Transports public: Cartes gratuites et de légitimation.

Tous les voyageurs des transports publics qui sont titulaires d'une carte de libre parcours pour invalides ou pour économiquement faibles devront se procurer une nouvelle vignette pour l'année 2002.

Il en est de même pour les membres de familles nombreuses disposant d'une carte de légitimation.

Les vignettes pour 2002 sont émises dans les guichets des CFL, du TICS et des AVL, à partir du 1er décembre 2001 et contre présentation d'une pièce justificative.

Afin d'offrir le temps suffisant à tous ceux concernés par la présente pour se mettre en règle, la validité des vignettes de l'année 2001 est prolongée jusqu'au 31 janvier 2002.

